



Avis d'organisation de l'examen d'obtention de l'autorisation d'exercer la fonction d'agent visiteur dans les centres de contrôle technique des véhicules Session du 24 Mars 2019.

Le chef du Centre National d'Essais et d'Homologation relevant du Ministère de l'Equipelement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau porte à la connaissance du public que les épreuves écrites de l'examen d'obtention de l'autorisation d'exercer la fonction d'agent visiteur dans les centres de contrôle technique des véhicules au titre de l'année 2019 seront organisées en date du 24 Mars 2019 à 08h00.

Les conditions de candidature :

1. Etre âgée d'au moins vingt et un ans grégoriens révolus ;
2. Jouir de ses droits civiques et civils ;
3. Ne pas avoir été condamnée pour un crime ou pour un délit contraire à la moralité publique ou pour un délit de vol, d'extorsion de biens ou de faux ;
4. Etre titulaire d'un permis de conduite et se trouver en dehors de la période probatoire à la date de dépôt du dossier de candidature ;
5. Présenter une aptitude physique et mentale compatible avec la fonction d'agent visiteur ;
6. Justifier de l'aptitude professionnelle : Etre titulaire du Certificat de Formation d'Agent visiteur délivré par l'OFPPPT.

Constitution des dossiers de candidature :

Les personnes désirant participer aux épreuves écrites de l'examen d'obtention de l'autorisation d'exercer la fonction d'agent visiteur doivent déposer leurs dossiers de candidature au plus tard le 1er Mars 2019 à 12 h00, au Centre National d'Essais et d'Homologation contre accusé de réception ou les envoyer par courrier postal à l'adresse suivante : Centre National d'Essais et d'Homologation sis à Bd Oum Errabi – Hay Hassani, Casablanca. Le dossier de candidature doit comprendre les pièces suivantes :

1. La demande de participation à l'examen ;
2. Un extrait d'acte de naissance datant de moins de trois mois ;
3. Une copie certifiée conforme de la carte d'identité nationale ;
4. Trois photos d'identité récentes ;
5. L'extrait du casier judiciaire datant de moins de trois mois ;
6. La fiche anthropométrique datant de moins de 3 mois ;
7. Une copie certifiée conforme du permis de conduire ;



8. Un certificat médical justifiant l'aptitude physique et mentale du candidat pour exercer la fonction d'agent visiteur.
9. Copie certifiée conforme du Certificat de Formation d'Agent Visiteur délivré par l'OFPPT.

Les dossiers de candidature incomplets ou non reçus dans le délai fixé ci-dessus ne seront pas acceptés. La liste des candidats admis à passer les épreuves écrites et le lieu desdites épreuves seront publiés ultérieurement dans le site internet du Ministère de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau : www.mtpnet.gov.ma

Casablanca, le 16 Janvier 2019.

**Chef du Centre National
d'Essais et d'Homologation**
Karim ADIB

